

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 8 janvier 2020, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-19/A-00331
Propriétaire : 2358771 Ontario Inc.
Emplacement : 210, rue Livery
Quartier : 6 - Stittsville-Kanata Ouest
Description officielle : partie de l'îlot 207, plan 4M-1491
Zonage : R4Z
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriété comprend actuellement trois immeubles d'appartements de faible hauteur construits récemment et un stationnement souterrain. Durant les travaux de construction du bâtiment « A », une colonne de support en béton dans le stationnement souterrain a été coulée au mauvais endroit, ce qui a réduit la largeur de la place de stationnement contiguë. Il a été déterminé que les dimensions de cette place de stationnement ne sont pas conformes aux exigences du Règlement de zonage, selon les plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction de la largeur d'une place de stationnement à 2,4 mètres, alors que le Règlement de zonage exige une largeur minimale de 2,6 mètres pour une place de stationnement.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.